

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BAZADAIS

Séance du Conseil Communautaire du 04 décembre 2018

Délibération n° DE_04122018_27

L'an deux mille dix-huit, le mardi 04 décembre à 20h30, le Conseil Communautaire du Bazadais, dûment convoqué le 28 novembre 2018, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Lavazan, sous la présidence de M. Olivier DUBERNET.

Nombre de membres en exercice	53
Nombre de membres présents	43
Nombre de suffrages exprimés	48

Etaient présents :

Aubiac : Daniel SAINT-MARC

Bazas : Danielle BARREYRE, Jean-François BELGODERE, Jean-Bernard BONNAC, Bernard BOSSET, Joël CROS, Marie-Bernadette DULAU, Hélène FOURNIER, Isabelle POINTIS

Bernos-Baulac : Philippe COURBE, Jacqueline LARTIGUE-RENOUIL

Birac : Jean-Pierre MANSEAU

Captieux : Jean-Luc GLEYZE (arrivée à 20h55), Morgane LE COZE, Christine LUQUEDEY

Cauvignac : Nicole COUSTET

Cazats : Philippe LACAMPAGNE

Cours-les-Bains : Bruno DREUMONT

Cudos : Bernard DAURIAN, Jean-Claude DUPIOL

Escaudes : Philippe MONNIER

Gajac : Bruno DIONIS du SEJOUR

Gans : Claude LAFFARGUE

Giscos : Fabienne BARBOT

Goulade : René CARDOIT

Grignols : Jean-Pierre BAILLE, Patrick CHAMINADE, Françoise DUPIOL-TACH

Labescau : Christian LAFARGUE

Lados : Jean-Serge LAMBROT

Lartigue : Philippe LAMOTHE

Lavazan : Jacky LAPORTE

Lerm-et-Musset : Martine LAGARDERE

Lignan-de-Bazas : Olivier DUBERNET

Marimbault : Francis STURMA

Marions : Adeline PORTET

Masseilles : Madeleine LAPEYRE

Le Nizan : Michelle LABROUCHE

Saint-Côme : /

Saint-Michel-de-Castelnau : Jean-Marie ZORILLA

Sauviac : Michel AIME

Sendets : Eric VIGNEAU

Sigalens : Alain CHAZEAU

Sillas : Michel DESQUEYROUX

Absents, excusés : Pascal CALDERON, Carole DEVELAY, Valérie ESQUERRE, Michel FAVRE-BERTIN, Kathya GAILLARD, Dominique LAMBERT, Jean-Luc LANOELLE, Serge MOURLANNE, Pascale SEMPROLI, Jean-Pierre TECHENE

Procurations : Carole DEVELAY à Marie-Bernadette DULAU, Michel FAVRE-BERTIN à Bernard BOSSET, Jean-Pierre TECHENE à Danielle BARREYRE, Dominique LAMBERT à Hélène FOURNIER, Pascale SEMPROLI à Philippe COURBE

Secrétaire de séance : Madeleine LAPEYRE

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut délibérer.

OBJET : RAPPORT N°11 – NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE RENOVATION ET D'AGRANDISSEMENT DE L'ALSH DE BAZAS

Rapporteur : Nicole COUSTET

Madame la Vice-présidente explique que par délibération n°DE_27092018_24 en date du 27 septembre 2018, le Conseil communautaire a décidé de renoncer aux subventions qui ont été accordées et de demander leur annulation, de valider un nouveau projet de réhabilitation du moulin de la Glory, d'arrêter un nouveau plan de financement et de lancer de nouvelles demandes de subventions et de geler les honoraires du cabinet d'architecte à la somme de 20 000 € HT.

Un dernier estimatif a été établi par le cabinet PRADAL le 1^{er} octobre 2018.

DESCRIPTIF QUANTITATIF ESTIMATIF

Le 01 Octobre 2018

LOT 01 GROS ŒUVRE	105 000,00 €
LOT 02 CHARPENTE - COUVERTURE - ZINGUERIE	21 000,00 €
LOT 03 MENUISERIE ALUMINIUM	12 800,00 €
LOT 04 MENUISERIE BOIS	60 000,00 €
LOT 05 SERRURERIE	10 000,00 €
LOT 06 PLATRERIE - ISOLATION	55 000,00 €
LOT 07 ELECTRICITE	51 000,00 €
LOT 08 PLOMBERIE - SANITAIRE	27 500,00 €
LOT 09 CARRELAGE	30 000,00 €
LOT 10 PEINTURE - SOL SOUPLE	28 000,00 €
LOT 11 EQUIPEMENT CUISINE	19 700,00 €

TOTAL TRAVAUX	420 000,00 €
MAITRISE D'ŒUVRE	20 000,00 €
BUREAU DE CONTRÔLE	4 300,00 €
SPS	2 000,00 €
ETUDE DE SOL	5 700,00 €
COÛT DE L'OPERATION évalué à - € HT	452 000,00 €
TVA 20 %	90 400,00 €
TOTAL TTC	542 400,00 €

Il faut ajouter à ce descriptif quantitatif les études préliminaires et l'esquisse d'aménagement paysager du projet qui s'élève à 3 200 € HT.

Un nouveau plan de financement est proposé :

DEPENSES		RECETTES		
		financeurs	sollicitées	en %
Travaux	420 000,00 €	Etat – DETR	147 000,00 €	32,29%
Maîtrise d'œuvre	20 000,00 €	CAF de la Gironde	78 816,00 €	17,31%
Bureau de contrôle	4 300,00 €		20 000,00 €	4,39%
			20 000,00 €	4,39%
Coordination SPS	2 000,00 €	Conseil départemental	80 000,00 €	17,57%
Etude paysagère	3 200,00 €	Autofinancement	109 384,00 €	24,03%
Etude de sol	5 700,00 €			
TOTAL HT	455 200,00 €	TOTAL HT	455 200,00 €	100,00%

Appelé à délibérer, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ⇒ **DE VALIDER** le nouveau projet de rénovation et d'agrandissement du Moulin de La Glory ;
- ⇒ **DE VALIDER** le nouveau plan de financement ;
- ⇒ **D'AUTORISER** Monsieur le Président à solliciter les subventions auprès des différents organismes financeurs (Etat, Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde, Département de la Gironde) et à signer toutes les pièces relatives aux demandes de subventions.

Résultat du vote :

Votants : **48**
 Abstention : **0**
 Pour : **48**
 Contre : **0**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Fait à Grignols, le 05 décembre 2018.

Le Président
 Olivier DUBERNET
 Signé électroniquement